De:

Marc BARANI ·

Envoyé:

mardi 30 avril 2019 15:55

À:

enquetepublique@ville-menton.fr

Cc:

Objet:

Pièces jointes:

MENTON_cotes NGF plan de zonage 190430_document erreur report_.pdf

Cher Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous nous permettons de vous contacter concernant un document dans le secteur Rosmarino en zone UMb du PLU. Nous notons sur le document « plan de zonage 4g » une erreur matérielle de report concernant le bâtiment du cloître dont la côte NGF indiquée est de + 60,00. L'ensemble du plan de masse de secteur a été réalisé avec des côtes de références propres à un relevé géomètre sur un autre référentiel que le NGF. Vous trouverez ci-joint le plan renseignant la côte exacte à remplacer, à savoir :

- +60.00 remplacé par 14.78.

Nous tenons également par la présente à préciser que le bâtiment du plan de masse restant non côté correspond à la réalisation d'une piscine dont la côte est 17.98.

Sachez que cette erreur ne modifie en rien les hauteurs, le dessin des coupes et les surfaces des emprises bâties du reste du projet, le cloître étant un bâti ouvert.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,

Marc BARANI

ATELIER BARANI

